



RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET
DE L'ELEVAGE
GENERAL CENSUS OF AGRICULTURE AND
LIVESTOCK



4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET
DE L'HABITAT

4TH GENERAL POPULATION AND HOUSING CENSUS

DECISION N° 251 D/CN-4^{ème}RGPH/CN-RGAE/DU 21 AOUT 2026 PORTANT ATTRIBUTION
DU MARCHE RELATIF A L'APPEL D'OFFRES N°03/DCE/CN-4^{ème}RGPH/CN-RGAE/CSPM/2026
DU 08 JUILLET 2026 PORTANT SUR L'ACQUISITION DE PARAPLUIE APRES AUTORISATION
DE GRE A GRE N°04291-26/L/PR/MINMAP /SG/DGMAS/DGMAG/CE5/NM du 25 juin 2026 POUR
LE COMPTE DE LA MUTUALISATION DU DENOMBREMENT PRINCIPAL DU 4^{ème}
RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT ET DU MODULE DE BASE
DU RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE.

**LE COORDONNATEUR NATIONAL DU 4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITAT (4^{ème}RGPH)
ET
LE COORDONNATEUR NATIONAL DU RECENSEMENT GENERAL DE
L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE (RGAE),
CO-MAITRES D'OUVRAGE**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques ;
- Vu la loi n° 2020/022 du 17 décembre 2020 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2021
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2001/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu l'arrêté 00001/A/MINMAP du 06 Janvier 2021 portant création d'une commission spéciale de passation des marchés auprès des Coordinations Nationales du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat et du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage ;
- Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu la circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instruction relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2026 ;
- Vu l'autorisation de GRE A GRE N°04291-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DGMAG/CE5/NM du 25 juin 2026 ;

Considérant le dossier d'Appel d'Offres N°03/DCE/CN-4^{ème}RGPH/CN-RGAE/CSPM/2026 DU 08 JUILLET 2026 PORTANT SUR L'ACQUISITION DE PARAPLUIE pour le compte de la mutualisation du dénombrement principal du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat et du module de base du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage.
Considérant les nécessités de services ;

DECIDENT :

Article 1er : le soumissionnaire ci-après a été retenu comme adjudicataire du marché relatif à la prestation susmentionnée :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT TTC (FCFA)	DELAI D'EXECUTION
KING GEORGES SARL	19 899 772	DIX (10) Jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le **21 AOUT 2026**

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU
RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE,
CO-MATRIERE D'OUVRAGE



M. MB. GRANODJI André

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU 4^{ème}
RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE
L'HABITAT,
CO-MATRIERE D'OUVRAGE



Mme Bernadette MBARGA

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Archives/Chronos.